

**Ville de Rumilly**

Hôtel de Ville
BP 100
74152 Rumilly cedex
Tél. 04 50 64 69 00
Fax 04 50 64 69 21
contact@mairie-rumilly74.fr

Nature : 6.1. Police Municipale

Arrêté n° 2022-388/T373

Nos réf. : CH/AF/ODP/cc

↘ Arrêté municipal

MODIFIANT LA CIRCULATION DES
VEHICULES RUE DU PECLOZ DU 9
JANVIER AU 3 FEVRIER 2023 A
L'OCCASION DE TRAVAUX SUR LE
RESEAU ROUTIER

Le Maire de RUMILLY, Haute-Savoie,

VU les dispositions du Code Pénal,

VU l'article R.411.8 du Code de la Route,

VU les articles L.2213.1 et L.2213.2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le règlement général de la circulation urbaine et les divers arrêtés s'y rapportant,

CONSIDERANT la demande de l'entreprise SATP,

CONSIDERANT que la réalisation des travaux et la conception des lieux où se déroule le chantier nécessitent une modification de la circulation des véhicules,

ARRETE

Article 1^{er} : Sont autorisés sur le domaine public, les travaux de branchement AEP, réalisés par **l'entreprise SATP, rue du Pécloz, face au n° 10, du lundi 9 janvier au vendredi 3 février 2023.**

Article 2 : Compte tenu de la conception des lieux et de l'implantation du chantier, la circulation des véhicules se fera en alternat, régulé par du personnel de chantier dûment équipé de la signalisation réglementaire, au lieu et pendant la période citée à l'article 1^{er}.

Article 3 : Le présent arrêté devra être affiché sur le lieu du chantier par l'entreprise SATP.

Alinéa 2 : La signalisation réglementaire nécessaire sera mise en place et maintenue en l'état par l'entreprise chargée des travaux.

Article 4 : Messieurs le Commandant de la Gendarmerie de RUMILLY, le Chef de Poste de la Police Municipale et le Directeur des Services Techniques de la ville sont chargés chacun en ce qui le concerne de veiller à l'exécution du présent arrêté.



Article 5 : AMPLIATION sera transmise à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de RUMILLY,
- Monsieur le Chef de Poste de la Police Municipale de RUMILLY,
- Monsieur le Directeur des Services Techniques,
- SATP 4 rue du Pécloz 74150 RUMILLY,
- La presse.

Le Maire,

Christian HEISON

